

COMITE SYNDICAL DU 16 DECEMBRE 2013

Procès-verbal synthétique

L'an deux mille treize, le seize décembre à 18h30, le Comité syndical du syndicat mixte Somme Numérique légalement convoqué le dix décembre 2013, s'est réuni au siège du syndicat mixte :

Présents	Absents
1. Daniel CARPENTIER	1. Claude BARDOUX
2. François DEBEUGNY	2. Daniel BEAUPERE
3. Daniel DUBOIS	3. Régis BILHAUT
4. Olivier JARDE	4. Jean-Marie BLONDELLE
5. Serge OLIVIER	5. Christian BOQUET
6. Jean-Dominique PAYEN	6. Alain BRIERE
7. Jean-Claude RENAUX	7. Stéphane BRUNEL
8. Jean-Pierre TETU	8. Jean-Claude BUISINE
9. Jean-Marc WISSOCQ	9. Michel CAPON
	10. Didier CARDON
	11. Bernard DAVERGNE
	12. Claude DEFLESSELLE
	13. Pascal DEMARTHE
	14. Yannick DESSAINT
	15. François DURIEUX
	16. Philippe GREUET
	17. Sébastien HARDY
	18. Stéphane HAUSSOULIER
	19. Francis LEC
	20. Jean-Claude LECLABART
	21. Patrice LETALLE
	22. Marion LEPRESLE
	23. Luc LHEUREUX
	24. Dominique MAGNIER
	25. Bernard NAUJOKS
	26. Paul PILOT
	27. Daniel PROUILLE
	28. Gérard PRUVOT
	29. Gilbert SAVY
	30. Laurent SOMON
	31. Bénédicte THIEBAUT
	32. Jean-François VASSEUR
	33. Michel WATELAIN

QUORUM. La séance du 9 décembre 2013 a été annulée faute de quorum. Les délibérations prises lors de cette seconde séance sont valables quelque soit le nombre d'élus présents. La séance est ouverte à 18h45.

En l'absence de Jean-François VASSEUR, les élus acceptent à l'unanimité que la séance soit présidée par le vice-président, Jean-Pierre TETU.

Pouvoir de Claude BARDOUX à Jean-Pierre TETU.

Délibérations 1 à 4 : 10 suffrages exprimés pour 24 voix

Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 25 novembre 2013 : le PVS a été transmis aux membres le 29 novembre 2013, aucune remarque n'a été formulée et il est approuvé à l'unanimité.

Désignation du secrétaire de séance : Jean-Claude RENAUX

I - PROJETS DE DELIBERATIONS

01 - BUDGET PRINCIPAL - COTISATIONS 2014

Lors du DOB 2014, il a été proposé de réduire l'écart entre la cotisation d'Amiens Métropole et celle des autres communautés de communes en fixant à 1€/habitant au lieu d'1,20€ la cotisation 2014 d'Amiens Métropole. La présente délibération est conforme à cette proposition.

A titre d'observation, Olivier JARDE confirme que cette disposition fait suite aux propositions faites les années précédentes et qu'il approuvera donc le projet de délibération correspondant.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident de fixer la cotisation 2014 des membres au budget principal de Somme Numérique à 0,50€ par habitant pour le Conseil général de la Somme et les communautés de communes et à 1,00€ par habitant pour Amiens Métropole. Le nombre d'habitants utilisé est issu de la publication de la Direction Générale des Collectivités Locales sur le site du Ministère de l'Intérieur.

Ces cotisations seront prélevées en début d'année 2014 pour tous les membres par l'émission de titres de recette de Somme Numérique. En cas d'adhésion en cours d'année d'une communauté de communes, la cotisation sera calculée au prorata du mois d'adhésion.

Approuvé à l'unanimité

02 - BUDGET ANNEXE - CONTRIBUTIONS RESEAU 2014

Lors du DOB 2014, il a été proposé de maintenir la contribution réseau à 840€ HT /an par site public connecté sur le réseau en fibre optique.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident de fixer La contribution réseau annuelle par site connecté au réseau en fibre optique du département de la Somme à 840€ HT pour l'exercice 2014. Cette contribution est due par les EPCI pour tous les sites de leur territoire, qu'ils relèvent de la compétence communale ou intercommunale.

Cette contribution réseau correspond à la prestation de base suivante :

- livraison et installation sur site d'un équipement de démarcation
- fourniture d'une connectivité 100 Mbs livrée sur un port Ethernet
- mise en place d'une liaison 100 Mbs entre le site public et son site de livraison avec ou sans vlan (VPN)
- engagement sur un délai de livraison de 20 jours à partir de la réception du bon de commande par mail (hors prestations de génie civil)
- garantie : GTI = garantie de temps d'intervention en 2h ouvrées après signalisation au NOC par mail noc@sommenumerique.fr ou téléphone 0360031002

Il est possible de souscrire aux options suivantes, en plus de l'abonnement de base :

Liste des options sites publics	tarifs
GTR 4H 8h-18h 6/7j (accès fibre)	240 eur/an/site
GTR 4H 24/24 7/7j (accès fibre)	480 eur/an/site
Fourniture connectivité 1 Gbs (sans changement d'équipement)	400 eur/an/site
Fourniture de plusieurs connectivités 1 Gbs sur site de concentration	forfait 2000 eur/an/site
Fourniture de ports Ethernet supplémentaires	gratuit mais soumis à validation de Somme Numérique

Somme Numérique

Accès à la supervision

sur devis

Pour les options GTR, la demande devra mentionner le nom du contact et préciser les modalités d'accès au site. Les demandes de VPN supplémentaires se feront par bon de commande dans le cadre de la procédure.

Ces contributions seront prélevées en début d'année par l'émission d'un titre de recette de Somme Numérique, sur la base de la liste des sites connectés au 31 décembre 2013. En cas de connexion d'un site public en cours d'année, la contribution sera facturée au prorata à partir de la date de mise en service.

Approuvé à l'unanimité

03 - BUDGET ANNEXE - CONTRIBUTIONS 2014 AU REMBOURSEMENT DES ECHEANCES D'EMPRUNT

Au 31 décembre 2012, le syndicat mixte a souscrit un total de 37 623 021€ d'emprunts, soit 2 387 523,27€ d'annuité d'emprunts pour 2014.

Comme indiqué dans le projet de délibération, ces emprunts concernent les opérations de construction du réseau et de résorption des zones blanches de l'ADSL de 2004 à 2012. A ce jour aucun emprunt n'a été contracté pour le programme Somme Très Haut Débit qui a été adopté en 2012 et dont le dossier de financement a été validé par l'Etat au titre du FSN en septembre 2013.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident de fixer les contributions pour l'exercice 2014, en couverture de ces annuités d'emprunt comme suit :

1. Au titre de la construction du réseau structurant (emprunts de 31 693 021€ entre 2004 et 2007) :

Amiens Métropole	313 429,11	16,82%
Conseil Général de la Somme	1 550 001,98	83,18%
TOTAL contributions 2014	1 863 431,09	

2. Au titre de la couverture des zones blanches (emprunts de 3 355 000€ entre 2010 et 2012)

Conseil général de la Somme : 366 728,91€

Afin de tenir compte de l'importance de la contribution du Département qui s'élève globalement à 1 916 730,89€, cette somme sera prélevée par l'émission de 3 titres de recette selon l'échéancier du remboursement des emprunts : 638 910,30€ au 15 mars 2014, puis au 15 mai 2014 et enfin 638 910,29€ au 15 juillet 2014.

Approuvé à l'unanimité

04 - BUDGET PRIMITIF 2014

Le rapport explicatif du budget primitif 2014 est présenté aux membres du Comité syndical.

Concernant l'importance grandissante du budget consacré aux Espaces Numériques de Travail et l'implication des élus du département dans ce projet, Daniel DUBOIS se demande si les services de l'Education Nationale s'approprient suffisamment les outils mis en place et financés par les collectivités.

Jean-Claude RENAUX indique que le projet ENT dans le département de la Somme est suivi depuis le départ par un Comité d'Ethique qui se réunit chaque année et qui permet une réelle articulation entre les aspects techniques et pédagogiques des ENT. Cela a permis notamment d'augmenter le nombre d'animateurs TICE et le nombre d'heures de formation des enseignants.

Somme Numérique

Le projet ENT de la Somme est exemplaire sur le plan national et est désormais reconnu par les différents éditeurs de solutions et par les fabricants de matériels.

Concernant le lien avec les éditeurs de services, le syndicat mixte garde toujours une frontière entre l'aspect technique qu'il maîtrise et l'aspect pédagogique piloté par la Direction Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN). Cependant, nous savons que 100 enseignants de la Somme participent au travail de recherche mené actuellement par la société EDUCLEVER.

Jean-Claude RENAUX regrette une nouvelle fois que ces efforts des élus de la Somme ne soient pas assez connus du grand public. Le colloque « L'école numérique en Somme » du 14 novembre 2012 a rencontré un succès relatif.

Pourtant le projet de Somme Numérique est le seul en France à conditionner l'attribution du matériel à la validation d'un projet pédagogique auprès de la DASEN.

Olivier JARDE indique tout de même que selon lui les ENT peuvent avoir un effet sur l'amélioration des résultats scolaires qui a été relevée ces dernières années.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical approuvent le Budget Primitif de l'exercice 2014.

Le budget principal est équilibré en fonctionnement et en investissement sans virement de section.

L'équilibre par section du budget annexe est obtenu en effectuant un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement pour un montant de 1 336 047,00 €.

**Approuvé à la majorité
1 abstention (Olivier JARDE)**

II – INFORMATIONS DU PRESIDENT

MARCHES PUBLICS

CONSULTATIONS EN COURS

Onduleurs : après la liquidation judiciaire de l'entreprise COMUTELEC, le syndicat mixte a lancé une nouvelle consultation pour le remplacement de 2 onduleurs. 3 offres reçues sont en cours d'analyse.

Travaux d'extension du réseau : Le présent marché a pour objet de réaliser des extensions supplémentaires du réseau fibre optique dans le but général d'étendre la capillarité de ce réseau sur le territoire départemental. Ces extensions auront notamment pour but d'assurer la collecte optique de l'opération de montée en débit sur le réseau « cuivre » dans le cadre de l'offre « PRM » d'Orange ainsi que les raccordements de sites publics et opérateurs, y compris le raccordement de points hauts et la desserte de zones d'activité. Les offres sont attendues pour le 5 décembre avant 17h.

Maîtrise d'œuvre FTTH : Il s'agit d'un marché de prestations intellectuelles (études et contrôles) nécessaires à l'exercice du rôle de maître d'œuvre pour la réalisation d'un réseau de communications électroniques à très haut débit sur le département de la Somme (Phase n°1 du déploiement du FttH). Les offres sont attendues pour le 20 décembre avant 17h.

Délégation de Service Public du réseau en fibre optique 2015-2029 : Le syndicat mixte a reçu les candidatures le 2 décembre ; la liste des candidats doit être validée le 9 décembre par la Commission de DSP.

Coordination SPS : Le présent marché porte sur la réalisation des missions de coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé des travailleurs (SPS) pour différentes opérations de génie civil de catégorie 3 au sens de l'article R4532-1 du Code du Travail, en phases de préparation, de réalisation des travaux et de réception/garantie de parfait achèvement. Les offres sont attendues pour le 20 décembre 2013 avant 17h.

Somme Numérique

Conception graphique et réalisation de supports de communication : Le marché porte sur la mise en œuvre des actions de communication décidées par le syndicat mixte, à savoir la conception et la réalisation de différents supports de communication. Les offres sont attendues pour le 12 décembre 2013 avant 17h.

CONSULTATIONS A VENIR

Matériels du centre serveurs : il s'agit d'acheter des serveurs et du matériel de stockage pour les besoins de l'activité du centre serveurs (hébergement, sauvegarde...). La consultation doit être lancée début décembre.

Plateforme ENT : le marché en cours avec la société ITOP pour la mise à disposition d'une plateforme d'Espaces Numériques de Travail pour les écoles primaires et les collèges du département arrive à échéance au 31 août 2014. Le cahier des charges est en cours de rédaction et de mise à jour avec les partenaires de la direction académique et du Conseil général pour une publication prévue d'ici la fin décembre.

Gestion du centre serveurs : Le marché de 4 ans en cours avec la société NEURONNEXION arrive à échéance au 31 décembre 2014. Une nouvelle consultation doit être lancée d'ici la fin décembre.

L'ensemble des débats étant clos, la séance est levée à 19h50



